



**ARRETÉ 233 / 2025**  
**portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public**  
**MARCHE – COURSE A PIED « OCTOBRE ROSE »**  
**DIMANCHE 5 octobre 2025**

Arrivé le

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

19 AOUT 2025

Le Maire de la Commune de Baule,

Mairie de Baule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 octobre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25 et R417-10,

Vu la demande formulée par Madame Michèle Roussel, Adjointe déléguée, représentant la commune de Meung-sur-Loire, pour l'organisation d'une marche dans la ville de Meung-sur-Loire et sur la commune de Baule, dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » au profit de l'association « Les Roses Poudrées » le dimanche 05 octobre 2025.

Considérant que les parcours empruntés sont les suivants :

**Parcours marche et course à pied 4km -Départ : entre 9h00 et 11h00 – Porte d'Amont** : le parcours empruntera la rue Porte d'Amont, la rue Emmanuel Troulet, Quai du Mail, le circuit de la Loire à Vélo, le chemin rural N°27 dit le l'île de Baule, retour sur le bord de Loire, chemin des Grèves, le parcours de santé, chemin derrière la piscine extérieure, mail de Meung sur Loire jusqu'au Square Gundelfingen.

**Parcours marche 6km -Départ : entre 9h00 et 11h00 – Porte d'Amont** : le parcours empruntera la rue Porte d'Amont, la rue Emmanuel Troulet, Quai du Mail, le circuit de la Loire à Vélo, passage sur le pont de Baulette, la berge de la Mauve (parcours Loire à Vélo) jusqu'aux points de ravitaillement des bénévoles, retour sur le pont de Baulette, le chemin rural N°27 dit le l'île de Baule, retour sur le bord de Loire, le chemin des grèves jusqu'au Square Gundelfingen.

**Parcours marche et course à pied 10km -Départ : entre 9h00 et 11h00 – Porte d'Amont** : le parcours empruntera la rue Porte d'Amont, la rue Emmanuel Troulet, Quai du Mail, le circuit de la Loire à Vélo, passage du pont de Baulette, la berge de la Mauve (parcours de la Loire à vélo) jusqu'au lieu-dit « Oseraie », retour par le GR 3 qui passe devant la ferme de Maisonneuve, reprise du circuit de la Loire à Vélo, passage du pont de Baulette et retour par le circuit de la Loire à vélo jusqu'au Square de Gundelfingen.

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Madame Michèle Roussel, Adjointe déléguée, représentant la commune de Meung-sur-Loire, est autorisée à organiser une randonnée pédestre et une course à pied dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » au profit de l'association « Les Roses Poudrées », dans les rues de Meung-sur-Loire, le dimanche 5 octobre 2025 comme indiqué selon les parcours ci-dessus.

**Article 2 :** Les organisateurs auront en charge de faire appliquer aux participants les règles du code de la route. Les participants n'emprunteront que les trottoirs et espaces piétonniers. Il ne devra pas être fait d'entrave à la circulation.

**Article 3 :** Les organisateurs seront équipés de gilets fluorescents réglementaires, et mettront en œuvre les règles de sécurité nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles. Ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry Saint-André, à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire et le Chef de service de la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour le Maire de Meung sur Loire,

Le Premier Adjoint



Matthieu MIGEON

Le Maire de Baule



Patrick ECHEGUT